

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE BEAUCE-SARTIGAN**

**Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue à la salle du conseil des maires le 22 septembre 2021 à 20 h 20. Sont présents :**

M. Carl Boilard	La Guadeloupe
Mme Manon Veilleux	Lac-Poulin
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
M. Éric Rouillard	Saint-Benoît-Labre
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. André Longchamps	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Maurice Lachance	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Alain Quirion	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Claude Morin	Saint-Georges
Absent	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
Absent	Saint-Martin
M. François Morin	Saint-Philibert
M. Luc Paquet	Saint-René
M. Martin St-Laurent	Saint-Simon-les-Mines
M. Clément Létourneau	Saint-Théophile

Sous la présidence de monsieur Normand Roy, maire de Saint-Éphrem-de-Beauce. Assiste également à la rencontre messieurs Eric Paquet, directeur général et Luc Bergeron, directeur général adjoint.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum, la séance est officiellement ouverte par le préfet.

2021-09-134

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Carl Boilard, appuyé par monsieur Alain Quirionet résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :

**MRC DE BEUCE-SARTIGAN**  
**REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 22 septembre 2021**

- 3.1 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 19 août 2021;
  - 3.2 Dépôt des procès-verbaux du comité administratif du 02 et du 14 septembre 2021;
  - 3.3 Projet d'entente de délégation au CEB;
  - 3.4 SAAQ/ Renouvellement de l'entente (mandataire);
  - 3.5 Réaménagement des bureaux- Mandats étude de faisabilité technique et économique;
4. Dossiers régionaux :
- 4.1 Suivi projet de piste cyclable;
  - 4.2 Pont Perrault/ Demande de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins;
  - 4.3 Adoption du projet de PGMR 2023-2030;
  - 4.4 Comité de bénévoles CHSLD Richard Busque/ Demande de support financier;
  - 4.5 PDT/ Proposition de modification de la politique;
  - 4.6 Projet parcourir Chaudière-Appalaches;
  - 4.7 Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration- dépôt d'une demande d'aide financière pour la mise en œuvre d'un plan d'action territorial et régional pour la Beauce;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
- 5.1 Certificats de conformité; - 368-2021 Saint-Côme-Linière;  
- 805.1-2021 Ville de Saint-Georges;  
- 284-2021 Saint-Simon-les-Mines;
6. Gestion du personnel :
- 6.1 Négociation convention collective;
  - 6.2 Nomination à titre d'employé régulier M. Marius Casista;
  - 6.3 Nomination à titre d'employé régulier M. Stephen Lagueux;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités (s'il y a lieu);
9. Dépôt de documents :
- 9.1 États financiers mensuels;
  - 9.2 Rapport SAAQ ;
10. Divers :
- 10.1 iPad / conseil des maires;
  - 10.2 Pérennisation des pratiques technologiques;
  - 10.3 Pont Antonio Poulin;
  - 10.4 CAUCA / Facturation transmise aux municipalités;
  - 10.5 Motion de félicitations à monsieur Richard Lehoux;

11. Période de questions;

12. Clôture de la séance.

2021-09-135

**DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 18 AOÛT 2021**

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 18 août 2021 tel que rédigé par le directeur général adjoint.

**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 2 ET DU 14 SEPTEMBRE 2021**

Le directeur général dépose aux maires les procès-verbaux des rencontres du comité administratif tenues les 2 et 14 septembre 2021 à titre d'information.

2021-09-136

**PROJET D'ENTENTE DE DÉLÉGATION AU CEB**

Attendu le projet d'entente de délégation au CEB déposé aux élus;

Attendu que celui-ci couvre les années financières 2021 à 2025 et prévoit la contribution financière annuelle de la MRC;

Attendu que l'entente est rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2021;

Attendu que l'entente a fait l'objet d'une validation légale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu à l'unanimité, d'adopter le projet d'entente de délégation 2021-2025 incluant les contributions annuelles de la MRC;

Il est de plus résolu de permettre au préfet, monsieur Normand Roy, et au directeur général, monsieur Eric Paquet, de signer pour et au nom de la MRC ladite entente.

2021-09-137

**SAAQ/ RENOUELEMENT DE L'ENTENTE (MANDATAIRE)**

Attendu que le conseil des maires a reçu de la part de la Société de l'assurance automobile du Québec un avis de renouvellement du contrat de services en permis et immatriculation qui lie cette organisation à la MRC de Beauce-Sartigan;

Attendu que la MRC doit signifier son intention de renouveler ou non ce contrat avant le 30 septembre 2021;

Attendu qu'une analyse des opérations du service d'immatriculation indique

que le nombre de transaction au sein de ce service sont en constante diminution (3.64% par année en moyenne de 2015 à 2019);

Attendu qu'au cours des dernières années plusieurs interventions ont été réalisées afin de maintenir la rentabilité du service;

Attendu que certaines orientations prises par la SAAQ favorisent l'utilisation des outils numériques au détriment des services offerts au comptoir;

Considérant qu'il n'est plus profitable financièrement pour la MRC de maintenir ce service et que cette dernière entend investir ses ressources autre part;

Attendu que dans le cadre de la croissance des opérations de la MRC, des espaces de bureau supplémentaires seront nécessaires;

Attendu que le conseil des maires souhaite une transition harmonieuse vers un futur mandataire et qu'à cette fin, la MRC collaborera avec l'ensemble des intervenants;

Attendu que les élus souhaitent qu'il n'y ait pas de bris de services pour la population et qu'à cette fin ils sont disposés à accommoder la SAAQ et les employées du service afin d'éviter celui-ci;

Après discussions, il est proposé par monsieur Eric Rouillard, appuyé par monsieur Carl Boilard et résolu unanimement :

- D'aviser la Société de l'assurance automobile du Québec que la MRC de Beauce-Sartigan ne renouvellera pas le contrat de services se terminant le 31 décembre 2021;
- Que monsieur Éric Paquet, directeur général, soit et est autorisé, par les présentes, à signer et transmettre l'avis de non-renouvellement de l'entente à la SAAQ, ainsi que tout autre document pouvant être requis, et ce, avant le 30 septembre 2021.

2021-09-138

**RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX – MANDAT ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE ET ÉCONOMIQUE**

Attendu que, pour répondre à la croissance des effectifs de la MRC, il y a lieu d'évaluer des scénarios d'aménagement des locaux;

Attendu qu'un mandat de support en architecture a déjà été donné par le présent conseil;

Attendu que, pour bien évaluer les scénarios et les coûts reliés à ceux-ci, une expertise en génie du bâtiment est nécessaire;

Attendu que ce support technique est évalué à moins de 5 000 \$;

Attendu l'offre de services reçue de la part d'Éqip Solutions Génie;

Il est proposé par monsieur Alain Quirion, appuyé par monsieur André Longchamps et résolu unanimement, d'accepter l'offre de services d'Éqip Solutions Génie, selon les taux horaires proposés, pour une somme maximale de 5000 \$.

**SUIVI PROJET DE PISTE CYCLABLE**

Les élus sont informés de l'échéancier prévu pour la réalisation des travaux du projet de piste cyclable en milieu urbain.

2021-09-139

**PONT PERRAULT/ DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PINS**

Attendu que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins s'adresse au conseil des maires de la MRC Beauce-Sartigan afin que celle-ci bonifie son support financier dans le cadre du projet de réfection du pont Perrault;

Attendu que cette demande de bonification est due au fait que les coûts estimés du projet sont passés de 2 516 566 \$ à 5 587 290 \$;

Attendu que le conseil des maires avait déjà signifié son intention, via la résolution 2021-01-011, de supporter ce projet à la hauteur de 100 000 \$, puisque cette infrastructure est utilisée et intégrée dans le tracé de la Route verte;

Attendu que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins a bonifié son implication financière originale en portant celle-ci à 200 000 \$;

Attendu que certains élus estiment que l'apport financier de source municipale locale est faible par rapport à l'envergure du projet;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Martin St-Laurent et résolu unanimement, d'aviser la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins:

- Que la MRC de Beauce-Sartigan est disposée à revoir son implication financière dans ce projet en bonifiant celle-ci de 100 000 \$;
- Que cette bonification sera conditionnelle à l'appariement de cette somme, par la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins, en sus du montant de 200 000 \$ signifiée dans le préambule de la présente résolution;
- Que la somme additionnelle défrayée par la MRC, soit cent mille dollars (100 000\$), soit proportionnelle à celle ajoutée par la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins (1 \$ pour 1 \$), et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 \$;

- Que si les conditions ci-hauts demandées sont respectées, la MRC financera comme suit son implication financière :
  - Premier 100 000\$ : 50 000 \$ provenant du PDT volet régional;  
50 000 \$ Provenant du Fonds Covid;
  - Deuxième 100 000\$ : Surplus libre partie 3 du budget.

Il est de plus résolu que la présente résolution annule et remplace la résolution 2021-01-011.

Mme Lyne Bourque n'a pas participé aux délibérations de la présente résolution.

2021-09-140

**ADOPTION DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES  
RÉSIDUELLES 2023-2030**

Considérant que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Beauce-Sartigan est en vigueur depuis le 19 octobre 2016 et qu'en vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les sept ans;

Considérant qu'à cette fin, le conseil de la MRC de Beauce-Sartigan doit adopter, au plus tard à la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du plan de gestion, un projet de plan révisé;

Il est proposé par monsieur Alain Quirion, appuyé par monsieur Clément Létourneau, et résolu unanimement :

- Que la MRC de Beauce-Sartigan adopte le projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé joint à la présente;
- Qu'une copie de cette résolution et du projet de plan de gestion révisé soient transmis à toute municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan de gestion projeté;
- Que le projet de plan de gestion révisé soit soumis à une consultation publique dans un délai d'au plus 10 mois;
- Que, dans un délai d'au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée publique, la MRC de Beauce-Sartigan rendra public un sommaire du projet de plan ainsi qu'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;
- Que le projet de plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

2021-09-141

**COMITÉ DE BÉNÉVOLES CHSLD RICHARD-BUSQUE/ DEMANDE DE SUPPORT FINANCIER**

Une demande est adressée aux élus par le comité de bénévoles du CHSLD Richard-Busque afin de leur permettre de procéder à l'acquisition d'une table de type Tovertafel, communément appelé table magique.

Cette table est en fait un projecteur de lumière qui offre son et lumière et qui est munie de senseurs afin de détecter les mouvements des joueurs. Le but recherché est de favoriser et maintenir une stimulation intéressante et personnalisée aux résidents et ainsi favoriser leur autonomie.

Après discussions, il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyée par monsieur Alain Quirion et résolu unanimement, d'octroyer un montant de 15 809.81 \$ incluant les taxes applicables au comité de bénévole du CHSLD Richard-Busque pour l'acquisition de l'équipement mentionné dans le préambule. Cette somme sera prise à même les fonds dédiés à la COVID.

2021-09-142

**PDT / PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA POLITIQUE**

Dans les règlements actuels d'application de la Politique de développement du territoire (PDT) 2020-2025, les sommes allouées dans le cadre des demandes ne pouvaient excéder les montants cumulés toujours disponibles, mais ne pouvaient être engagées à l'avance.

Dans le contexte actuel, il est possible de croire que la Politique sera maintenue et que ce fonds sera effectivement disponible jusqu'en 2025.

En conséquence, il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyée par monsieur Clément Létourneau et résolu à l'unanimité, de modifier les règlements de la PDT afin que l'ensemble des fonds disponibles sur 5 ans, soit 2020 à 2025, puissent être engagé à l'avance selon les disponibilités et versements annuels du MAMH.

Si le MAMH met fin au FRR, volet 2, avant la date prévue, le solde des montants à recevoir sera à la charge des demandeurs (municipalités ou organisme ayant fait la demande).

2021-09-143

**PROJET PARCOURIR CHAUDIÈRE-APPALACHES**

Attendu que, depuis 2017, les professionnels en développement travaillent collectivement sur le projet régional *Parcourir Chaudière-Appalaches*, initialement nommé *Les grands sentiers*;

Attendu que les résultats des études de faisabilité et de marché réalisées dans le cadre du projet *Parcourir Chaudière-Appalaches* ont été déposés à la TREMCA le 17 juin 2021;

Attendu que les conclusions de ces études suggèrent le développement d'une

offre de location de vélos électriques sur l'ensemble des territoires administratifs de la région de Chaudière-Appalaches;

Attendu que la TREMCA a signifié son intérêt à la poursuite de ce projet régional;

Attendu que les MRC doivent se prononcer sur leur intérêt à mettre en place un service de location de vélos électriques sur leur territoire;

Attendu que les MRC doivent également se prononcer sur leur intérêt à maintenir le caractère régional de ce projet;

Attendu que le volet 1 du Fonds régions et ruralité demeure disponible pour supporter des projets régionaux dans la mesure où un minimum de sept (7) MRC signifie leur implication par résolution;

Attendu que le ministère des Transports offre un programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu à l'unanimité :

- De confirmer que le conseil des maires souhaite évaluer les opportunités de développement d'une offre de location de vélos électriques sur le territoire, en partenariat avec Destination Beauce;
- De confirmer que le conseil des maires estime pertinent que le caractère régional de ce projet soit maintenu.

2021-09-144

**PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION — DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'ACTION TERRITORIAL ET RÉGIONAL POUR LA BEAUCE**

Attendu que le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) a lancé le Programme d'appui aux collectivités (PAC) en remplacement du Programme Mobilité-Diversité pour les MRC;

Attendu que, par ce nouveau programme, le MIFI vise à renforcer le leadership des organisations municipales en matière d'établissement durable des personnes immigrantes;

Attendu que ce programme offre un soutien financier aux MRC qui s'engagent dans la mise en œuvre d'un plan d'action structurant pour réunir les conditions propices à l'attraction, à la rétention et à l'établissement durable des personnes immigrantes;

Attendu que les MRC de Beauce-Sartigan, de La Nouvelle-Beauce et de Robert-Cliche ont collaboré à l'élaboration d'un plan d'action commun



pour assurer l'attraction, la rétention et l'établissement durable des personnes immigrantes sur leur territoire;

Attendu que les 3 MRC ont mobilisé les différents acteurs du milieu sur leur territoire en lien avec ce dossier;

Attendu que les 3 MRC démontrent une volonté et un engagement afin que l'immigration et le contact interculturel deviennent un facteur de prospérité et de vitalité de leur territoire;

En conséquence, il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyée par monsieur Eric Rouillard et résolu à l'unanimité :

- Que la MRC de Beauce-Sartigan, conjointement avec les deux autres MRC de la Beauce, s'engage dans la mise en œuvre du plan d'action déposé;
- Que la MRC accepte de déposer une demande d'aide financière au MIFI d'un montant de 128 478 \$;
- Que la MRC s'engage à investir la somme de 8 011 \$ sur une période de trois ans et que ce montant soit pris à même le volet 2 du FRR;
- Que la MRC de La Nouvelle-Beauce accepte le mandat à titre de fiduciaire du projet au nom des trois MRC de la Beauce;
- Que les trois MRC de la Beauce soient responsables de la présente demande financière visant à mettre en œuvre le plan d'action;
- Que Mario Caron, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Nouvelle-Beauce soit autorisé à signer tous les documents se rapportant à la convention d'aide financière éventuelle avec le MIFI.

2021-09-145

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 368-2021 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME-LINIÈRE AMENDANT LE RÈGLEMENT 148-06 RELATIF AU ZONAGE AFIN DE CRÉER LA ZONE COMMERCIALE CB-57 (POUR Y INCLURE LES LOTS 4 891 102 ET 5 174 064) À MÊME LA ZONE RÉSIDENITIELLE RB-35 EN BORDURE DE LA 1<sup>RE</sup> AVENUE OUEST POUR Y PERMETTRE L'IMPLANTATION D'UN TERRAIN DE CAMPING, D'INCLURE LE LOT 6 100 060 À LA ZONE CB-56 ET AFIN D'INTÉGRER LES NOUVELLES DISPOSITIONS PROVINCIALES SUR LES PISCINES RÉSIDENITIELLES**

Considérant que ce règlement a pour effet :

- de créer une nouvelle zone Commerciale Cb-57;
- d'agrandir la zone commerciale Cb-56;

- d'autoriser un terrain de camping dans la zone Cb-57;
- d'intégrer les nouvelles dispositions règlementaires provinciales sur les piscines résidentielles;

Considérant que cette modification ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le Règlement 368-2021 de la Municipalité de Saint-Côme-Linière.

2021-09-146

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 805.1-2021 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES  
AMENDANT LE RÈGLEMENT 150-2005 RELATIF AU ZONAGE ET  
LE RÈGLEMENT 151-2005 RELATIF AU LOTISSEMENT POUR  
CRÉER DES ZONES RÉSIDENIELLES DE MOYENNE DENSITÉ  
LE LONG DES 22<sup>E</sup> AVENUE, 25<sup>E</sup> AVENUE et 30<sup>E</sup> AVENUE**

Considérant que ce règlement a pour effet de créer des nouvelles zones résidentielles de moyenne densité le long des futures 22<sup>e</sup> Avenue, 25<sup>e</sup> Avenue et 30<sup>e</sup> Avenue;

Considérant que ce règlement a pour effet d'agrandir des zones résidentielles de forte densité le long des 22<sup>e</sup> Avenue et 25<sup>e</sup> Avenue;

Considérant que ce règlement a pour effet de créer des nouvelles zones résidentielles de faible densité le long de la 22<sup>e</sup> Avenue;

Considérant que ce règlement modifie le règlement de lotissement afin de prohiber toute opération cadastrale non conforme avec le tracé d'une voie de circulation projetée au Plan d'urbanisme;

Considérant que cette modification ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence il est proposé par monsieur André Longchamps, appuyé par monsieur Maurice Lachance et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le Règlement 805.1-2021 de la Ville de Saint-Georges.

2021-09-147

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 284-2021 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON-  
LES-MINES MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 165-206**

Considérant que ce règlement a pour effet de permettre l'aménagement d'un logement dans un sous-sol selon certaines conditions et dans les zones Ra, Rb, Rc, Rp et Rm;

Considérant que cette modification ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 284-2021 de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines.

Note au procès-verbal : Monsieur Carl Boilard quitte la rencontre (21h30)

**NÉGOCIATION CONVENTION COLLECTIVE**

Le directeur général avise les élus que trois rencontres de travail sont prévues avec les représentants syndicaux.

2021-09-148

**NOMINATION À TITRE D'EMPLOYÉ RÉGULIER DE M. MARIUS  
CASISTA**

Attendu que la période d'essai de monsieur Marius Casista, technicien en évaluation, est presque terminée;

Attendu la recommandation du coordonnateur du service concernant l'évaluation du travail effectué par monsieur Casista au cours de cette période;

Il est proposé par monsieur Maurice Lachance, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu à l'unanimité, de confirmer le statut d'employé régulier de monsieur Marius Casista au poste de technicien en évaluation, et ce, effectif au 24 septembre 2021.

2021-09-149

**NOMINATION À TITRE D'EMPLOYÉ RÉGULIER DE M. STEPHEN  
LAGUEUX**

Attendu que la période d'essai de monsieur Stephen Lagueux, technicien en évaluation, est presque terminée;

Attendu la recommandation du coordonnateur du service concernant l'évaluation du travail effectué par monsieur Lagueux au cours de cette période;

Il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur François Morin et résolu à l'unanimité, de confirmer le statut d'employé régulier de monsieur Stephen Lagueux au poste de technicien en évaluation, et ce, effectif au 1<sup>er</sup> octobre 2021.

### **CORRESPONDANCE**

Le directeur général dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

### **RAPPORT DES COMITÉS**

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Rapport de la SAAQ;

Note au procès-verbal : monsieur Yvon Paquet quitte l'assemblée à 21h45.

2021-09-150

### **IPAD/ CONSEIL DES MAIRES**

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyée par monsieur Alain Quirion et résolu unanimement de permettre aux maires qui quitteront leur poste respectif de se porter acquéreurs du IPAD fourni par la MRC, et ce, pour une somme de 200 \$.

2021-09-151

### **PÉRENNISATION DES PRATIQUES TECHNOLOGIQUES**

Attendu que la pandémie de la COVID-19 a permis de développer certaines pratiques technologiques au niveau des conseils et des comités municipaux, notamment la participation des élu(e)s par visioconférence;

Attendu qu'après plus de quinze (15) mois de pandémie, ces nouvelles pratiques technologiques sont maintenant bien intégrées aux conseils et comités municipaux;

Attendu que la participation à distance des élu(e)s aux conseils et comités municipaux favoriserait la participation d'élus(e)s temporairement à l'extérieur du territoire, l'économie de temps, la sécurité par mauvais temps et la protection de l'environnement par la réduction des GES;

Attendu que la pandémie de la COVID-19 est une opportunité de remettre en question certaines pratiques acquises avec le temps, dont la participation en présentiel uniquement des élu(e)s aux conseils et comités municipaux;

Attendu que certaines municipalités souhaiteraient avoir le choix de déterminer les modalités de participation des élu(e)s aux conseils et comités municipaux;

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyée par monsieur Alain Quirion et résolu unanimement :

- De demander au gouvernement du Québec de prendre les mesures nécessaires afin de modifier le Code municipal, la Loi sur les cités et villes et les diverses lois municipales d'une manière à donner le pouvoir aux municipalités qui le souhaitent de déterminer, par règlement ou par résolution :
  - Les modalités de participation à distance des élu(e)s aux conseils et aux comités des municipalités locales et des municipalités régionales de comté;
  - Les modalités d'enregistrement et de diffusion des séances du conseil.
- De transmettre une copie de la présente résolution à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi qu'à monsieur Samuel Poulin, député provincial de Beauce-Sud.
- De transmettre une copie de la présente résolution à la FQM et à l'UMQ.

#### **PONT ANTONIO POULIN (AUTOROUTE 73)**

Madame Lyne Bourque explique les interventions réalisées aux abords du pont Antonio Poulin afin de sécuriser les accès et le rendre moins accessible aux personnes ayant des pensées suicidaires.

#### **CAUCA – FACTURATION TRANSMISE AUX MUNICIPALITÉS**

Madame Manon Veilleux, mairesse du Lac-Poulin, explique les raisons pour lesquelles les municipalités clientes de CAUCA ont été sollicitées afin de supporter financièrement cette organisation.

#### **MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR RICHARD LEHOX**

Il est proposé par monsieur Maurice Lachance, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu unanimement qu'une motion de félicitations soit transmise à monsieur Richard Lehoux, Député de Beauce à la Chambre des communes, pour sa réélection à ce poste lors du scrutin fédéral du 20 septembre 2021.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de la part du public.

2021-09-152

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 22h15.

---

Normand Roy, préfet

---

Éric Paquet, Directeur général